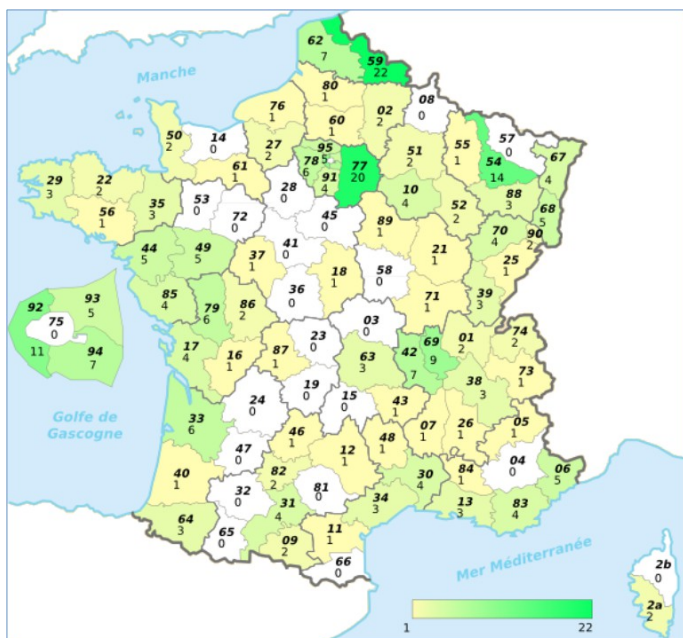


Point de situation du déploiement du dispositif COMEDDEC

311 conventions ont été reçues par l'ANTS dont 191 concernent des communes qui disposent de maternités. Ces communes représentent environ 30% de l'état civil hexagonal.

La répartition géographique des communes raccordées ou en cours de raccordement à COMEDDEC est la suivante :



A ce jour, 172 mairies sont effectivement raccordées à la plateforme d'échange et représentent 20 % de l'état civil hexagonal.

Depuis début septembre, les communes suivantes ont adhéré au dispositif :

Mazamet (81), Castres (81), Agen (47), Evreux (27), Wasquehal (59), Le Pecq (78), Bayonne (64), Toulon (83), Trappes (78), Mennecy (91), Noyarey (38), Maison-Laffitte (78), Vaugneray (69), Orvault (44), Mennecy (91), Narbonne (11), Saint-Egrève (38), Plérin-sur-Mer (22), Alençon (71), Saint-Jouin-de-Milly (79), Bischwiller (67), Saint-Aubin-sur-Scie (76), Villedieu-les-Poêles (50), Nevers (58)

Le déploiement dans les DOM commence au mois de novembre avec Mayotte et La Réunion. Saint-Paul est la première commune des DOM à rejoindre le dispositif.

Les transmissions d'actes de mariage et de décès

Comme nous vous l'avons déjà annoncé, COMEDDEC pourra bientôt transmettre des actes de mariage et de décès à destination des notaires.

Si notre plateforme est prête, il nous reste à tester le dispositif entre les éditeurs des notaires et ceux des mairies.

Ce chantier terminé, nous ferons appel, éditeur par éditeur, à quelques communes afin d'effectuer des tests réels avant la généralisation.

Point d'étape sur l'utilisation du dispositif par les notaires

En cette fin d'année, nous constatons une augmentation sensible des études raccordées et du nombre de demandes qui sont faites par cette profession.

En effet, les communes qui ont indiqué leur participation à COMEDDEC aux notaires qui effectuaient des demandes par courrier ont vu le nombre de demandes dématérialisées croître fortement.

Le bureau du conseil supérieur du notariat a décidé de démarrer une campagne de communication à l'adresse des notaires.

De plus, les logiciels des notaires seront mis à jour d'ici la fin de l'année afin de pouvoir **automatiquement** adresser des demandes aux mairies connectées dans la phase de préparation des formalités préalables à la constitution de l'actes notarié.

De ce fait, et indépendamment des évolutions liées à l'arrivée des nouveaux actes, **une forte croissance des demandes d'actes de naissance en provenance de cette profession est à prévoir l'année prochaine.**

Lettre d'information du cabinet du secrétariat général du ministère de la Justice.

comedec@justice.gouv.fr

Pour vous inscrire, envoyez un courriel à sympa@listes.justice.gouv.fr avec en objet : « SUBSCRIBE comedec@listes.justice.gouv.fr »

Pour vous désinscrire, envoyez un courriel à sympa@listes.justice.gouv.fr avec en objet : « UNSUBSCRIBE comedec@listes.justice.gouv.fr »